

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 avril 2013

L'an deux mil treize le 8 avril à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard GUINOT, Maire.

Présents : Madame Dupuis et Messieurs Villain, Gras, Maquaire, Perruchet, Vanhove, Frachet, Blandurel, Clouzeau et Decroix.

Absents Excusés :- Mme Wegmann qui donne pouvoir à M. Guinot
Mme Esnault qui donne pouvoir à M. Villain

Absente non excusée : Mesdames Denis et Cappellazzi

Secrétaire de séance : Mr. Villain

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2013
2. Vote des trois taxes fiscales
3. Affectation du résultat de la commune
4. Vote du budget commune 2013
5. Affectation du résultat d'exploitation du service eau et assainissement
6. Vote du budget eau et assainissement
7. Contrat de canton
8. Acquisition d'un désherbeur thermique
9. Loyer terrain quad Loisir Car
10. Affaires et questions diverses

1) Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2013

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Vote des trois taxes fiscales

Monsieur le Maire rappelle le produit des trois taxes pour 2012 soit un montant de 152 992 €. Il informe que pour 2013, ces taxes, sans modification des taux mais avec la hausse des bases communiquée par le service des impôts génèreront un produit de 157 205 €. Suite à une réunion de la commission des finances, il est proposé de ne pas augmenter ces taxes. Le Conseil municipal suit cette décision à l'unanimité des membres présents.

3) Affectation du résultat d'exploitation de la commune

Le Conseil Municipal, après étude du compte administratif de 2012, constate :

✓ Un déficit d'investissement de	- 27 741.00 €
✓ Un excédent d'exploitation de	+ 128 547.24 €
✓ Un engagement de restes à réaliser en dépenses d'investissement de	4 855.89 €
✓ Un engagement de restes à réaliser en recettes d'investissement de	0 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter :

- Au compte 001 en dépenses d'investissement antérieur reporté la somme de 27 741.00 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 80 000 €
- Au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de 48 547.24 €

4) Vote du budget unique de la commune année 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Villain, 1^{er} adjoint, qui explique les différentes lignes budgétaires proposées pour 2013. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget 2013 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes:

- Fonctionnement	559 941,24 €
- Investissement	115 874 €

Décide de faire un virement à la section d'investissement (compte 021/023) pour la somme de 0 €

5) Affectation du résultat d'exploitation du service Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après étude du compte administratif de 2012, constate :

➤ Un excédent d'investissement de	+ 55 699.27 €
➤ Un excédent d'exploitation de	+ 46 452.18 €

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter :

- Au compte 001 en recettes d'investissement antérieur reporté la somme de 55 699.27 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 15 060 €
- Au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de 31 392.18 €

6) Vote du budget unique du service Eau et Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à M. Villain, 1^{er} adjoint, qui explique les différentes lignes budgétaires proposées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Adopte le budget 2013 du service Eau et Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes:

- Fonctionnement	167 026.53 €
- Investissement	408 185.06 €

Décide de faire un virement à la section d'investissement (compte 021/023) pour la somme de 0€

7) Contrat de Canton

Une réunion a eu lieu en mars dernier par Mr Bourras, avec l'ensemble des maires du canton, concernant la répartition de l'enveloppe cantonale, accordée par le Conseil Général. L'enveloppe totale de subventions s'élève à 282 904€ et sera réparti à hauteur de 94 301,33€ par an durant 3 ans. Mr Bourras propose pour La Celle Saint Cyr, la répartition suivante pour les années de 2013 à 2015 soit :

- en 2013 : 9 999 €
- en 2014 : 20 523.00 €
- en 2015 : 10 046 €

Ces subventions sont prévues pour des travaux tels que l'acoustique du foyer communal, la réfection de la Place de la mairie et la création d'une aire de jeux.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents cette répartition pour notre commune et accepte la répartition pour l'ensemble des communes du canton.

8) Acquisition d'un désherbeur thermique

Monsieur Villain explique que maintenant nous sommes tenus d'employer de moins en moins de produits phytosanitaires et qu'il serait peut-être judicieux d'acheter un désherbeur thermique. Il a contacté une société qui vient le 22 avril prochain faire une démonstration avec différents matériels. Le conseil municipal après concertation décide l'achat d'un désherbeur thermique. Il laisse le soin à monsieur le Maire de choisir le matériel le mieux adapté aux besoins de la commune et le charge de faire les démarches nécessaires pour obtenir des subventions auprès des différents organismes.

9) Loyer du terrain de quad de Loisir Car

Ce point est annulé, car une délibération a déjà été prise en décembre 2011.

10) Affaires et questions diverses

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a été organisée le 26 mars avec le maître d'œuvre retenu pour le raccordement des travaux de la Sabrette le 26 mars, afin de préparer le dossier d'appel d'offre qui devrait être prêt pour fin avril.
- ✓ Concernant le dossier Eco Village Avenir, monsieur le maire rappelle aux conseillers que le document est disponible en mairie pour consultation et qu'une réunion est prévue ultérieurement pour étudier les différentes propositions données par le cabinet Urbanis.
- ✓ Les gendarmes sont passés en Mairie pour signaler plusieurs vols récents sur la commune.

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture n'a pas suivi l'avis du commissaire enquêteur concernant l'exploitation des porcs sur la commune de Sépeaux. La Préfecture autorise l'élevage pour 3 396 porcs.
- ✓ Mr Blandurel précise que des réparations sont à effectuer sur le mur du cimetière.

Séance close à 20 h 25

Le Maire
Bernard GUINOT